

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 à 20h30.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ATHANASE

Absents excusés : Jean-Pierre LEBEE procuration donnée à Marie-Annick LEBRETON

1. Mur d'escalade -

Quatre offres ont été déposées – le marché est attribué à l'entreprise KIT GRIMPE pour la somme de 76 634,88 € HT soit 91 961.85 € TTC. La mise en service du mur d'escalade devra intervenir en septembre. (Vote 11 pour 3 abstentions)

2. Fonds de commerce auquel est annexé un débit de tabac

- Suite à l'acquisition du fonds de commerce auquel est annexé un débit de tabac pour la somme de 10 000€- demande de prise en charge des frais de notaire s'élevant à 3 000 €.

- Décision modificative du BP COMMUNE – inscription en dépenses d'investissement pour le financement de cette acquisition

Accepté à l'unanimité

3. Futur lotissement des Hys -

- Proposition d'un découpage en deux tranches pour la viabilisation : la majorité des conseillers présents ont opté pour une seule tranche pour proposer le maximum de choix aux acquéreurs potentiels.

- Acceptation de principe d'une proposition de convention de projet urbain partenarial avec des propriétaires riverains privés

Accepté à l'unanimité

4. Rapport d'activité de la CCPRF

- présentation du rapport d'activité de la communauté de communes sur l'année 2015

Accepté à l'unanimité

5. Plan local de l'Habitat

- Convention de mise en œuvre des objectifs du programme local de l'habitat – PLH 2 – 2016-2021

Accepté à l'unanimité

6. Bibliothèque municipale

- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et la communauté de communes pour la coopération intercommunale en matière de lecture

Accepté à l'unanimité

7. Aide financière du département dans le cadre des Rythmes scolaires 2015-2016

- pour la dernière année le département propose 25 € par élève résidant et scolarisé sur la commune pour financer les nouveaux rythmes scolaires.

Accepté à l'unanimité

8. Révision des tarifs Cantine- Garderie – TAP pour la rentrée scolaire 2016/2017

- tarifs pour les services Cantine : pour la seconde année le tarif est maintenu à 3,45€ pour les enfants préinscrits (en l'absence de préinscription le tarif appliqué passe à 5.55€)

- Garderie rentrée passage à un: tarif unique par tranche horaires à 0,65€

- Temps d'activité périscolaire maintien de l'adhésion à 20,00€ /enfant sur l'année scolaire.

Accepté à l'unanimité

9. Location salle des Loisirs

- Tarifs à appliquer pour les Associations de Ste Colombe : même règle que pour les associations de Coësmes (en plus un forfait minimum correspondant à 3 H de forfait ménage sera appliqué)

Accepté à l'unanimité

10. Avancement de grade – service technique

- Avancement de grade d'un poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Accepté à l'unanimité

11. Formation d'un agent

Dans le cadre de la coordination de rythmes scolaires et pour l'obtention des aides financières, l'agent en poste sur la coordination doit justifier d'un niveau BP JEPS

- prise en charge des frais de formation pour l'obtention d'un BP JEPS pour un agent et prise en charge des frais pour le remplacement de l'agent sur son temps de formation prévu en alternance.

Accepté à l'unanimité

12. Vente d'un délaissé de terrain d'une superficie de 148 m² sis au lieudit La Gauffe

- proposition d'achat avec prise en charge des frais de notaire de la parcelle ZL 119 au prix de 1,00€ /m²

Accepté à l'unanimité

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. ...'. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NOIRMESNIL' around the top edge and '35124' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.